

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 24 septembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 18 septembre, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 18 septembre 2020
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de l'affichage : 29 septembre 2020
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Audrey LALOTTE, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Marylène DESTANDAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAQUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSES : M. Guillaume LAUSSU, M. Olivier COUSIN, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU.

POUVOIRS :

M. Guillaume LAUSSU, donne pouvoir à M. Grégory RENDE,
M. Olivier COUSIN, donne pouvoir à M. Julien RELAUX,
Mme Sandra LARTIGAU, donne pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,
M. Michel GUILLEMIN, donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
M. Benoît LAMIABLE, donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
M. Guillaume SEGUIER, donne pouvoir à M. Alexis ARRAS,
M. Patrice BOUCAU, donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MESPLET Fanny

OBJET : GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) VILLAGE LANDAIS ALZHEIMER : DESIGNATION DES DELEGUES

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33,

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20200924-20200924-3-DE
Date de télétransmission : 29/09/2020
Date de réception préfecture : 29/09/2020

VU la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) Village landais Alzheimer, et notamment ses articles 18 et 19 relatifs à la composition de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

CONSIDERANT que la ville de Dax dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale du groupement, pour lequel elle doit désigner un représentant et un suppléant,

CONSIDERANT que la ville de Dax dispose également d'un siège au sein du conseil d'administration du groupement, élu par et parmi les membres de l'assemblée générale,

CONSIDERANT qu'il est donc nécessaire de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant afin de siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du groupement,

CONSIDERANT qu'il est décidé, à l'unanimité, de procéder à ces désignations par un vote à main levée.

SUR PROPOSITION DE M. DUBOIS Julien, Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR, DÉCIDE,

DE DESIGNER Monsieur Julien DUBOIS, Maire de Dax, en tant que membre titulaire et Madame Sarah PECHAUDRAL DOURTHE en tant que membre suppléant, afin de siéger au sein du groupement d'intérêt public Village landais Alzheimer.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



**Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200924-20200924-3-DE
Date de télétransmission : 29/09/2020
Date de réception préfecture : 29/09/2020
2